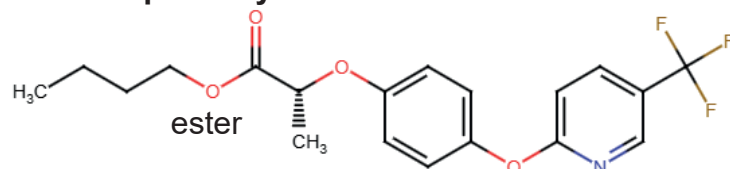


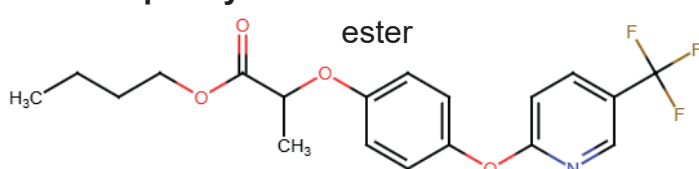
FLUAZIFOP-P

Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Fluazifop-P-butyl	79241-46-6	X	X	X	1404	Validé
Fluazifop-butyl total	69806-50-4		X	X	1825	Validé
Fluazifop-P	83066-88-0				5634	Validé
Fluazifop total	69335-91-7		X	X	6545	Validé
Somme de Fluazifop-P-butyl et de Fluazifop-butyl					8366	demande de gel

Fluazifop-P-butyl



Fluazifop-butyl total



Pression (BNV-D)

Dans une optique d'évaluation de l'impact du fluazifop-butyl total (1825), la pression à considérer est

fluazifop-P- butyl

(et potentiellement fluazifop-butyl total si des données anciennes existent).

Dans une optique d'évaluation de l'impact du fluazifop total (6545), la pression à considérer est :

fluazifop-P-butyl

+

fluazifop-P

(également fluazifop et fluazifop butyl total si des données anciennes existent)

Surveillance

Pour la surveillance, les paramètres recommandés sont les paramètres

fluazifop-butyl total (1825)

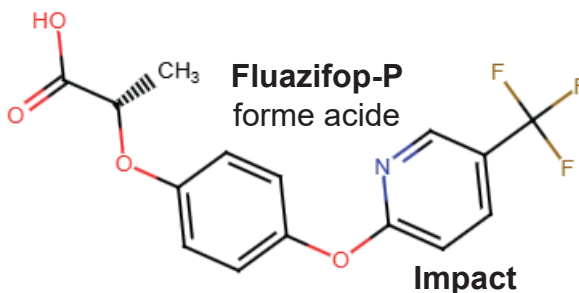
et

fluazifop total (6545)

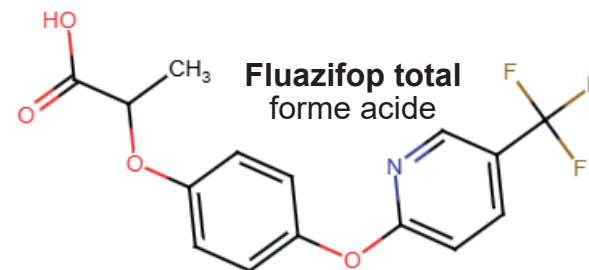
Les paramètres fluazifop-P (5634) et fluazifop-P-butyl (1404) ne doivent être utilisés pour des objectifs spécifiques de surveillance que si des méthodes d'analyses dédiées sont mises en œuvre (séparation des énantiomères).

Recommandations

Le fluazifop correspond à un mélange de formes énantiomères fluazifop-P et fluazifop-M (en proportion non définie). Le paramètre **fluazifop (6545)** est à la fois **une substance active et un métabolite** des formes fluazifop- butyl total (1825) et fluazifop-P-butyl (1404).



Impact



Sur le modèle de recommandations européennes de surveillance pour des cas similaires (formes esters/formes acides), une évaluation globalisée de l'impact de ces 2 paramètres est suggérée en les sommant

fluazifop-butyl (1825) + fluazifop (6545)

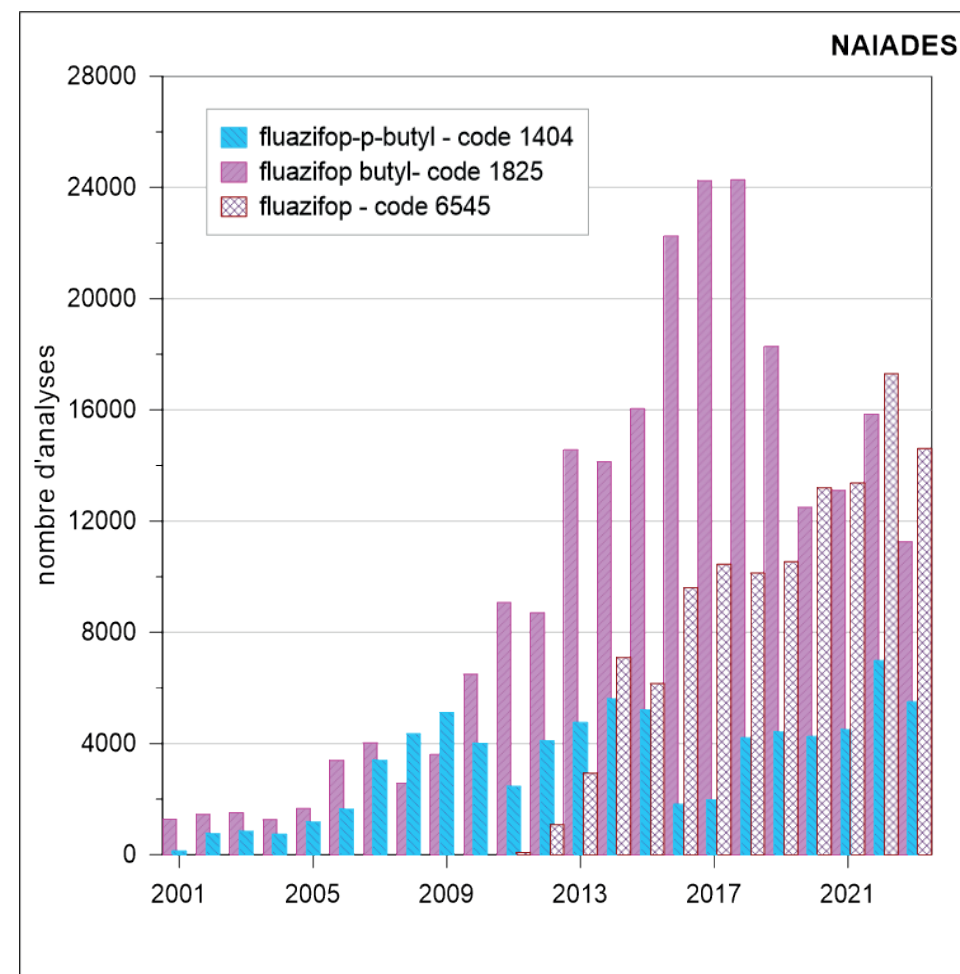
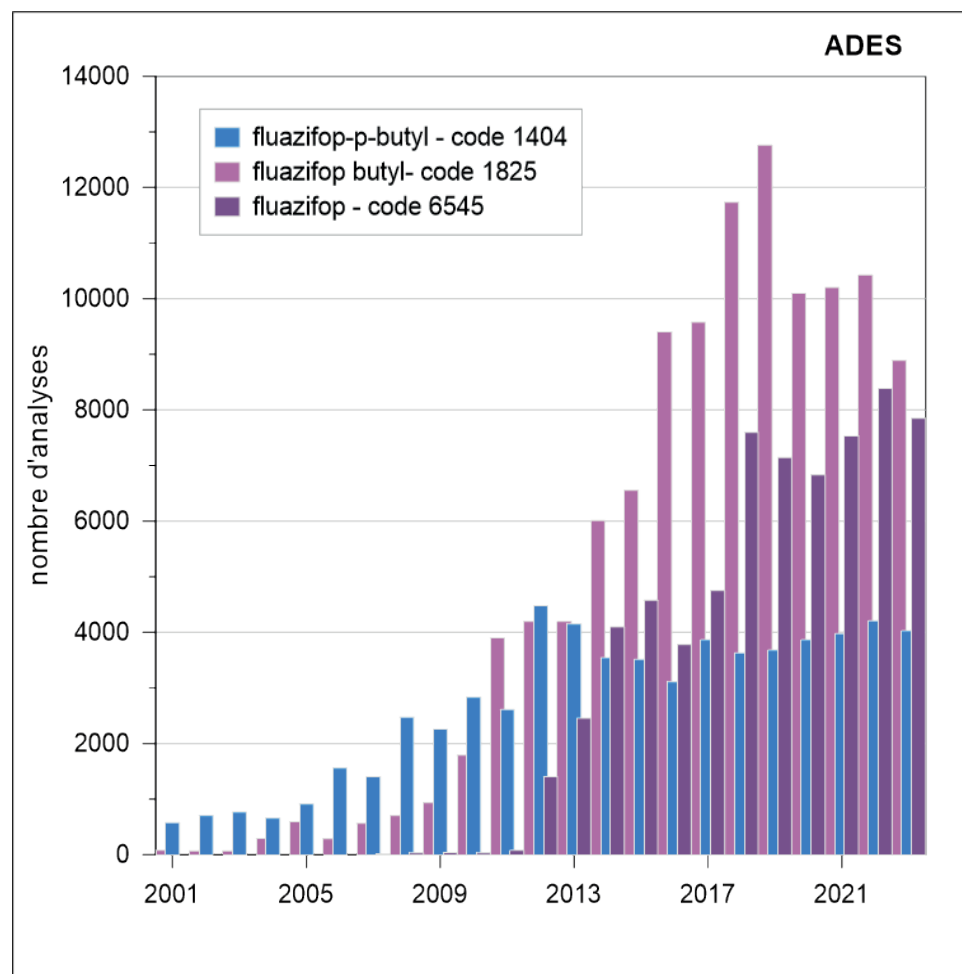
après conversion des résultats de la forme ester fluazifop-butyl en fluazifop.

Dans une optique d'évaluation complémentaire des impacts, les 2 paramètres fluazifop (6545) et fluazifop -butyl (1825) peuvent être considérés indépendamment.

Le paramètre fluazifop-P (5634) doit être considéré comme un doublon du paramètre fluazifop (6545) et ces paramètres ne doivent pas être sommés (actuellement aucune donnée bancarisée pour le paramètre 5634).

Le paramètre fluazifop-P butyl (1404) doit être considéré comme un doublon du paramètre fluazifop-butyl (1825) et ces paramètres ne doivent pas être sommés (actuellement 21000 échantillons dans ADES et 41000 dans Naïades ont fait l'objet d'une bancarisation simultanée de ces deux paramètres, la plupart des résultats étant inférieurs aux limites de quantification).

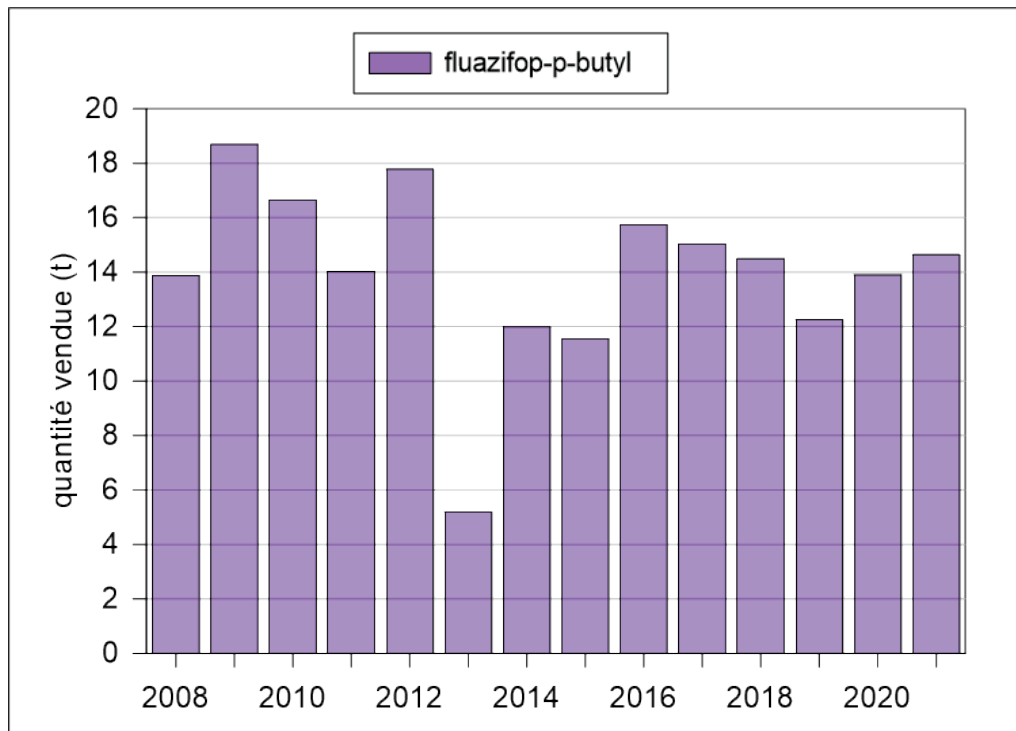
Informations complémentaires aux recommandations



**Evolution de la surveillance en fluazifop-P-butyl (1404), fluazifop butyl (1825) et fluazifop (6545)
dans les eaux souterraines et les eaux de surface :
nombre d'analyses par an**

Informations complémentaires aux recommandations

Ventes annuelles de substances actives
en France depuis 2008



Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

pas de variants en fluazifop ou fluazifop-P

Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel [SANDRE](#)** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : [Naïades](#) et [ADES](#)
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
 - o [Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires](#)
 - o [Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire](#)
 - o [Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques](#)
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du [COFRAC](#) pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

